

# Cpac Info

## esticides



Bulletin N° 013  
Janvier-Mars 2011

## Signature de l'accord de coopération Cemac/Cpac et Israel/Mashaw



**Le bureau définitif du  
CPAC a été mis en place**



# Sommaire



## Edito ..... 3

### CPAC en marche

Cérémonie de la signature de l'accord de coopération Cemac/Cpac et Israel/Mahav.....	4
Allocution de l'ambassadeur d'Israel au Cameroun.....	5
Discours du Président de la Commission de la Cemac.....	6
Renouvellement du bureau du Comité du CPAC.....	7
Séminaire de formation sur le thème : Gestion, Réglementation, Evaluation et Suivi du processus d'homologation des pesticides.....	8
Le Cpac au Comice Agro-pastoral Ebolowa (Cape) 2011.....	11
Sécurisation du stock des pesticides au Congo.....	13
Rapport d'activités Trimestrielles de la cellule Cpac/GABON.....	15
Rapport technique sur les activités menées par les experts de la cellule du Cpac/Guinée Equatoriale.....	16
Rapport d'activités Trimestrielles de la cellule Cpac/RCA.....	17
Rapport d'activités Trimestrielles de la cellule Cpac/TCHAD.....	18

### Perspective Actu

Proposition de projet de coopération CPAC/PNUE.....	20
---	----

### Page Scientifique

Les pesticides menacent l'Afrique d'une catastrophe sanitaire.....	21
--	----

### Lu pour Vous

Plus de 500 kg de poisson pêché à l'aide des pesticides.....	23
Des sites de fabrication de faux intrants agricoles à l'instar des pesticides et fongicides ont été découverts dans certains magasins à yaoundé-Cameroun.....	23

## Cpac Info pesticides

Supervision Générale :  
**S.E. Le Président Antoine NTSIMI**

Directeur de la Publication :  
**Blaise GASSILA**

Rédacteur en Chef :  
**Benoît B Bouato**

Collaboration :  
**Serge LIALE**

Logistique :  
**Timothée MVOM**

Infographie et Impression :  
**Fidèle Perrier ONONINA**

B.P. 16344 Yaoundé-Cameroun  
Tél./Fax : (237) 22 20 31 99  
E-mail: cpac.pesticide@cpac-cemac.org  
Site-web : www.cpac-cemac.org



**B. B. BOUATO**

Chers lecteurs,  
La première édition du Cip de cette année 2011, s'ouvre sur la concrétisation de certaines actions entreprises par le Cpac dans le cadre de la coopération internationale. En effet, cette année a commencé avec la signature de l'Accord de coopération scientifique entre le Mashaw et le Cpac, qui a eu lieu le 31 janvier 2011 au siège du Cpac à Yaoundé. La cérémonie officielle et solennelle de la signature de cet Accord, coprésidé par le Président de la Cemac et l'Ambassadeur d'Israël au Cameroun a vu la participation des honorables Représentants de tous les pays membres de la Cemac, aux côtés des Ambassadeurs de leurs pays respectifs en poste à Yaoundé, qui ont tenu à rehausser ladite cérémonie par leur présence dans la salle des conférences du Cpac. En plus de ces hautes autorités de la sous-région, cet exemple de coopération scientifique entre une entité de l'Afrique centrale et une autre du Moyen Orient a attiré beaucoup de curiosités.

Cette ouverture vers la coopération internationale du Cpac, s'est manifestée aussi par la co-organisation du séminaire de formation des membres et du personnel du Cpac sur les nouvelles techniques de gestion de l'homologation de pesticides par le Cpac et l'Anses de France à Yaoundé. Cette formation, jugée par les spécialistes en la matière, comme étant de niveau très élevé, a rehaussé la crédibilité et la côte de popularité du Cpac. Cette crédibilité a emmené l'Anses à mobiliser 08 (huit) grands spécialistes du système national d'homologation de France, qui ont fait le déplacement de Yaoundé pour partager leurs connaissances avec leurs homologues de l'Afrique centrale et pour échange d'expériences avec ceux-ci.

En marge de cet atelier, une réunion des membres du CPAC a été organisée au cours d'une excursion à Limbé, Cameroun. L'objectif de cette réunion était de profiter de la présence de la grande majorité des membres du CPAC au Cameroun pour revoir les statuts et mandat du CPAC, qui étaient déjà caduques. Au cours de

cette concertation interne du Cpac, les membres ont vu la nécessité de mettre en place leur bureau définitif, dont la période probatoire était déjà expirée. Le rapport et le procès verbal de renouvellement de ce bureau se trouvent dans cette édition.

En ce début d'année aussi, le Cpac a vécu l'expérience de la participation au comice agropastoral d'Ebolowa. Cette occasion a permis au secrétariat permanent du Cpac de se faire connaître et d'exposer son style de communication, ainsi que ses idéaux concernant l'assainissement du système de production agricole. A travers les interventions de ses experts dans les médias publics et privés, le Cpac a proposé aux pouvoirs publics d'étudier la possibilité d'instaurer le concours de la meilleure production, en termes de la qualité sanitaire des aliments, à côté du concours de la meilleure production visuelle, qui a été organisé au cours de ce comice.



**Président élu  
du Cpac**

Le Comité d'étude des produits chimique de la convention de Rotterdam (CRC 7) s'est tenu à Rome au sein de la FAO du 28 mars au 1er avril 2011. Au cours de cette réunion, qui a vu la participation du Cpac, en qualité d'observateur, les produits suivants ont été ajoutés à l'annexe III de la Convention de Stockholm : Paraquat, Endosulfan, Azinphos méthyl.

Dans le cadre de la synergie des efforts dans le domaine de la lutte contre la pollution décidé à Bali au cours de la conférence sur l'environnement en 2010, des actions se concrétisent un peu partout. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'Onu vient de nommer un seul Secrétaire exécutif pour les trois conventions (Bâle, Rotterdam et Stockholm) en lieu et place des trois, qui étaient en poste. C'est dans le même cadre que le Cpac vient de proposer au Pnue, un projet pour une synergie entre les principaux acteurs de la lutte contre toutes formes de pollution en Afrique centrale. Ce projet a été bien accueilli et est entrain d'être peaufiné pour sa mise en oeuvre.

Voilà l'aperçu du contenu de cette édition que nous vous invitons à découvrir pour d'amples détails.

# Cérémonie de la signature de l'accord de coopération Cemac/Cpac et Israël/Mashaw



Par Laurence Ngartoubam, *Expert Ecotoxicologue Cpac*

Les relations entre le Comité Inter-états des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) et l'Etat d'Israël suite à la formation des membres du CPAC en 2008 en Israël sur les méthodes d'homologation des pesticides se sont intensifiées au cours de ces deux dernières années pour enfin aboutir à la signature d'un accord de coopération entre la CEMAC/CPAC et l'Etat d'Israël/MASHAV matérialisée le 31 Janvier 2011 au siège du CPAC à Yaoundé à 14h précises.

Sous le très haut patronage de S.E.M. Antoine NTSIMI, Président de la Commission de la CEMAC et celle de S.E.M. Michael ARBEL, Ambassadeur Plénipotentiaire de l'Etat d'Israël au Cameroun, ladite cérémonie s'est déroulée en quatre temps selon le programme établi.

Tout d'abord, l'accueil des personnalités invitées pour cette cérémonie : les points focaux des CNGP, les ambassadeurs des pays membres de la CEMAC et les représentants de quelques institutions spécialisées de la CEMAC. Son excellence l'Ambassadeur d'Israël et Son Excellence le Président de la Commission de la CEMAC ont ensuite été accueillis solennellement par M. BOUATO, Secrétaire Permanent du CPAC. M. NTSIMI a reçu un bouquet de fleurs en signe de bienvenue et a été installé dans la salle d'attente du CPAC d'où il s'est entretenu avec les ambassadeurs des pays CEMAC.

Une visite des locaux du Secrétariat Permanent sous la conduite de M. BOUATO a été organisée pour présenter chaque membre du personnel et ses missions au sein du CPAC.

Après cette visite guidée, nos hôtes ont pris place dans la salle des conférences du Secrétariat Permanent du CPAC. Le mot de bienvenue a été lu par le Secrétaire Permanent du CPAC, M. BOUATO : « nous sommes réunis ici pour vivre ensemble cet instant exceptionnel de la vie du CPAC, à savoir la signature de l'accord de coopération scientifique avec un partenaire au développement qui a consenti de contribuer à l'accomplissement de

notre mission d'assainissement du système de production agricole et de l'environnement en zone CEMAC».

A la suite de cette allocution, est arrivée le moment clou de la cérémonie : la signature de l'accord de coopération. Les parties CEMAC et israélienne ont préparé chacune le document où seront apposées les signatures: ces documents seront ensuite échangés par les deux parties, une fois les signatures apposées et sous une pluie d'applaudissements.

M. ARBEL, dans son discours prononcé à la suite de la signature de l'accord, a souligné « ...les efforts qui sont entrain d'être faits par le Président de la Commission de la CEMAC, S.E.M. Antoine NTSIMI, dans la coordination des activités des différentes commissions nationales des pays membres de la CEMAC ». Il a aussi précisé « depuis mon arrivée au Cameroun, j'ai constaté de grandes avancées dans le processus d'intégration dans la sous-région ».

Enfin, pour clôturer le chapitre des allocutions, S.E.M le Président de la Commission de la CEMAC a tenu à rassurer l'assemblée présente : « pour ma part, je puis vous assurer que je ferai tout ce qui est possible pour assurer un suivi scrupuleux des termes de cet accord, afin que nos relations se raffermissent pour le bien de nos peuples respectifs ».

Les invités se sont par la suite déplacés dans le jardin du CPAC pour une photo de famille.

MM NTSIMI et ARBEL ont répondu avec enthousiasme aux sollicitations des médias présents pour cette occasion.

Pour terminer cette journée en beauté, un cocktail a été offert aux invités et pendant lequel nos illustres invités ont pris le temps de s'entretenir entre elles. Cette journée a été immortalisée par la signature du Livre d'Or du CPAC par Ses Excellences Messieurs NTSIMI et ARBEL. C'est dans ces moments de détente conviviale que la cérémonie a pris fin aux environs de 15h30.

## Signature de la Convention Cpac-Israel



### Allocution de l'ambassadeur d'Israël au Cameroun S.E. Michael Arbel, Yaoundé, le 31 janvier 2011

Son Excellence M. le Président de la Commission de la CEMAC,

Ses Excellences Messieurs les Ambassadeurs des Etats membres de la CEMAC,

M. le Secrétaire Permanent du CPAC,

Mesdames et messieurs les Experts du CPAC,

Distingués invités,

Je suis particulièrement honoré d'être ici aujourd'hui parmi vous à l'occasion de la cérémonie de signature de la Convention entre CPAC-CEMAC et Israël. Je saisis l'occasion pour vous transmettre les salutations de mon gouvernement, du Ministère des Affaires Etrangères, de MASHAV et de tout le peuple israélien.

La Convention que nous signons aujourd'hui est le fruit de deux années de travail acharné. C'est en 2008, qu'une équipe du CPAC s'est rendue en Israël dans le cadre d'une formation organisée par l'Agence Israélienne pour la Coopération au Développement (MASHAV). Pendant cette formation, la délégation du CPAC a pu apprécier le mode de fonctionnement et les stratégies employés par le Service israélien de la Protection des Plantes et d'Inspection (SPPI).

Après cette formation, le Secrétaire permanent du CPAC, M. Benoît BOUATO a entamé des négociations avec notre Ambassade et MASHAV. Je témoigne qu'au cours des négociations qui aboutissent ce jour, le partenaire CPAC a démontré un grand attachement au développement de l'a-



griculture en général en zone CEMAC, mais aussi, et en particulier, elle a démontré un fort engouement à s'aligner aux exigences internationales en matière d'usage et de gestion des pesticides. En cela, l'état d'Israël se réjouit que vous ayez trouvé en lui un partenaire.

Le peuple israélien a une forte culture agricole. Le parcours qui nous a permis de transformer le désert, nous a fait développer des techniques modernes d'irrigation que nous exportons à travers le monde. Il nous a aussi permis d'acquérir une bonne expérience dans la gestion des pesticides

que nous nous réjouissons de partager désormais avec vous.

J'espère que dans les années à venir, cette convention sera vue comme un outil clé pour l'amélioration de la productivité et de l'exportation.

Permettez que je saisisse cette occasion pour féliciter les efforts qui sont en train d'être faits par le Président de la Commission CEMAC, S.E.M. Antoine NTSIMI, dans la coordination des activités des différentes commissions nationales des pays membres de la CEMAC. Depuis mon arrivée au Cameroun, j'ai constaté de grandes avancées dans le processus d'intégration dans la sous-région. Que cette convention permette d'améliorer la compétitivité des exportations agricoles des pays de la CEMAC vers l'étranger et particulièrement vers l'Europe, et assure le développement économique de la sous-région.

Je vous remercie.

## Signature de la Convention Cpac-Israel

### Discours du Président de la Commission de la CEMAC, S.E.M. Antoine NTSIMI

Excellence Monsieur L'Ambassadeur  
de la République d'Israël,  
Excellences Messieurs les Chefs de  
Missions diplomatiques,  
Honorables Délégués des Pays  
Membres de la CEMAC,  
Messieurs les Chefs des Institutions  
Spécialisées de la CEMAC  
Chers Partenaires au  
Développement,  
Chers invités, mesdames Messieurs,



Permettez-moi de vous dire combien nous sommes honorés par votre présence à la présente cérémonie de signature officielle et solennelle de l'Accord de Coopération entre La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et L'Agence Israélienne de la Coopération au Développement International (MASHAV) du Ministère des Affaires Etrangères.

Cette cérémonie revêt d'autant plus d'importance qu'elle nous permet d'atteindre un double objectif, à savoir :

- promouvoir la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire en apportant une assistance technique et le renforcement des capacités au CPAC, d'une part,
- favoriser l'échange d'expériences scientifiques entre les deux parties d'autre part.

Qu'il me soit dès lors permis, de saluer l'avènement de cet Accord de Coopération qui vient au moment où la sous-région est entrain de développer et mettre en place son programme économique régional, basé sur les piliers tel que l'agriculture. Quand on sait que l'expérience israélienne dans ce domaine est mondialement reconnue et appréciée, on ne peut que se réjouir d'avoir frappé à la bonne porte. Cet Accord de Coopération a été initié lors d'un séminaire organisé en Israël où les autorités de votre pays ont accueilli les participants venant des six pays de la CEMAC. Permettez-moi de saisir cette opportunité pour vous manifester ma satisfaction pour le traitement sincère et plein de fraternité que les autorités et le peuple Israéliens ont réservé à ces dignes fils de l'Afrique centrale tout au long de leur séjour dans votre beau pays.

L'Etat d'Israël entretient des relations diplomatiques avec les pays de la CEMAC et intervient sur plusieurs domaines

dans le cadre des relations bilatérales avec chacun de ces pays. Cet Accord de Coopération inaugure une autre ère de relations multilatérales, impliquant les six pays de la CEMAC dans ce même Accord. Il est hautement souhaitable que ce genre de coopération multilatérale se renforce aussi, sans toutefois compromettre les relations bilatérales déjà établies avec les Etats.

Quand on sait que les pays de la CEMAC consacrent plus de 22 milliards de FCFA par an à l'achat des pesticides

pour soutenir la production agricole, et que ces produits chimiques peuvent constituer une menace permanente pour toutes formes de vies et pour l'environnement, surtout quand leur gestion n'est pas bien réglementée, l'on ne peut que comprendre l'engouement des Gouvernements de la CEMAC dans la mise oeuvre de cet Accord de Coopération.

Avec les technologies de pointe que vous développez en Israël et l'expérience que vous avez déjà acquise dans le domaine de l'assainissement des systèmes de production agricole, je suis convaincu que vous contribuerez substantiellement à l'amélioration de la situation. Ainsi, nous allons oeuvrer ensemble à la préservation du bassin du Congo qui se trouve en Afrique centrale et qui constitue un patrimoine mondial, à cause de son rôle de poumon écologique du globe terrestre.

Excellence Monsieur l'Ambassadeur, vous avez personnellement oeuvré pour la concrétisation de cet Accord. Tout en vous remerciant des efforts que vous avez déployés pour l'aboutissement de ce processus, nous vous prions de bien vouloir transmettre aux autorités de votre pays, notre sincère reconnaissance pour cette marque d'amitié ainsi manifestée vis-à-vis de la zone CEMAC.

Pour ma part, je puis vous assurer que je ferai tout ce qui est possible pour assurer un suivi scrupuleux des termes de cet Accord, afin que nos relations se raffermissent pour le bien de nos peuples respectifs.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Merci une fois de plus d'avoir bien voulu rehausser de votre présence, l'éclat de cette cérémonie, et pour votre bienveillante attention./-

# Renouvellement du bureau du Comité du CPAC, Limbe, Cameroun le 12 mars 2011

*Dans le cadre de son programme d'actions, le Secrétariat permanent du Comité inter-états de Pesticides d'Afrique Centrale a organisé, avec l'appui de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES) un atelier de formation des membres du CPAC sur le processus de gestion et d'homologation de pesticides. En marge de cet atelier, une réunion des membres du CPAC a été organisée au cours d'une excursion à Limbé, Cameroun. L'objectif de cette réunion était de profiter de la présence de la grande majorité des membres du CPAC au Cameroun pour revoir les statuts et mandat du CPAC, qui étaient déjà caduques.*

Cette réunion qui s'est tenue du 11 au 12 mars 2011, dans la salle de conférence du FINI Hôtel à Limbé (Cameroun), à la demande des Experts/Membres statutaires du CPAC en présence de M. BOUATO Benoît, Secrétaire Permanent du CPAC en fonction, de M. ATANGANA FOU DA Jean Bosco, Conseiller Juridique, représentant du Président de la commission de la CEMAC, de M. MPAGA Lucien, membre de la cour de Justice de la CEMAC et de M. NOAH Chrysogone, Député de l'Assemblée Nationale du Cameroun, s'est articulée autour de quatre points à savoir :

- le cadre institutionnel de la CEMAC ;
- la nécessité de régulariser la situation du CPAC ;
- le rapport bilan du CPAC ;
- les élections des dirigeants du CPAC.

## Déroulement des travaux

Introduits par monsieur le Secrétaire Permanent du CPAC pour souhaiter la bienvenue à tous les participants qui a ainsi présenté un avant programme, ces travaux, présidés par le Vice-président du CPAC ont commencé à 8 heures 30 minutes, après la présentation des participants et l'amendement du programme de travail.

## Le cadre institutionnel de la CEMAC

Ce point, inscrit à l'ordre du jour pour édifier les membres du CPAC sur les procédures en vigueur à la CEMAC a été présenté par M. Lucien Mpaga, membre de la cour de Justice de la CEMAC à Ndjaména (Tchad). Dans son exposé, M. Mpaga a :

- Proposé des issues juridiques pour asseoir le cadre institutionnel du CPAC;
- Présenté des exemples de bases juridiques de quelques institutions de la CEMAC;

A la fin de sa présentation, il a recommandé :

- Des élections pour les nouveaux dirigeants du CPAC;
- L'établissement d'un acte additionnel pour le nouveau Secrétaire Permanent qui sera élu;
- L'établissement d'un règlement intérieur ;
- Un organigramme pour la maîtrise des effectifs et le respect de la hiérarchie au CPAC;

## La nécessité de régulariser la situation du CPAC

Ce point a été présenté par M. ATANGANA FOU DA Jean Bosco, en fonction au service juridique de la Commission de la CEMAC.

La présentation du Conseiller juridique, représentant officiel de la Commission de la CEMAC, va en droite ligne sur la nécessité de régulariser la situation du CPAC qui, théoriquement n'existe plus depuis le 31 décembre 2010. Pour cela, il recommande également des élections pour les nouveaux dirigeants du CPAC et promet de prendre lui même les affaires en main pour que l'acte additionnel qui sera établi soit rapidement intégré au Règlement du CPAC en vue de sa mise à jour, du lancement de ses activités et de son bon fonctionnement.

## Le rapport bilan du CPAC

Présenté par le Secrétaire Permanent en fonction, cet exposé a retracé les activités menées et réalisées pendant trois années de fonctionnement de cette institution :

- Activités réalisées au sein du Secrétariat Permanent à Yaoundé;
- Activités réalisées par les cellules CPAC et CNGP dans les six Etats membres;
- Relations de coopérations initiées et renforcées.

## Les élections des dirigeants du CPAC

La procédure des élections a lieu conformément aux dispositions prises lors de la réunion de Brazzaville en 2006 pour les postes à pourvoir par Etat membre (Président: Congo et Secrétaire Permanent : Cameroun).

Le bureau a ainsi enregistré les candidatures de Messieurs :

- GASSILA Blaise, à la fonction de Président du CPAC;
- BOUATO Benoît, à la fonction de Secrétaire Permanent.

Après concertation des participants et en application des dispositions en la matière, le consensus s'est dégagé pour un mode d'élection par acclamation. Ainsi, les candidats suivants ont été élus à l'unanimité des membres statutaires :

- M. GASSILA Blaise, Président du CPAC;
- M. BOUATO Benoît, Secrétaire Permanent du CPAC.

## Conclusion

Les points de discussions évoqués tels que, la rotation de la Présidence du CPAC, pour se conformer aux usages de la CEMAC et le changement de nom du CPAC pour mieux illustrer ses missions, ont été reportés parce que les participants ont jugé de :

- Laisser le temps nécessaire au nouveau bureau du CPAC d'organiser son cadre juridique;
- Attendre les premières homologations du CPAC pour penser au changement de nom dans la mesure où cette organisation est largement reconnue sous cette appellation. S'agissant de cette dernière suggestion, il a été souligné que peu importe l'intitulé de l'institution, on pourrait plutôt insister sur les actions qui seront menées par celle-ci.

A la fin des travaux, une excursion a eu lieu à Idenau vers la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Compte tenu de sa proximité maritime avec le Nigéria, Idenau est une petite localité réputée comme point d'entrée important mais officieux des pesticides sur le territoire camerounais et donc en zone CEMAC. Mis à part les chaloupes des pêcheurs accostées sur la rive, aucune activité (trafic) n'a été constatée ce jour (dimanche 12/03/2011) par les participants. Cette visite touristique a permis aux participants de passer par Bakingili (site touristique à l'entrée de Limbé), lieu de la coulée de lave émise par le Mont Cameroun lors de sa dernière éruption.

**Fait à Limbé le 12 mars 2011**

## Séminaire de formation sur le thème : Gestion, Réglementation, Evaluation et Suivi du processus d'homologation des pesticides.



Photo de famille à l'ouverture du séminaire

Par Laurence Ngartoubam, *Expert Ecotoxicologue Cpac*

### 1. Contexte

Le Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) est une structure spécialisée de la CEMAC à caractère scientifique qui regroupe six Etats (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale et Tchad) et a pour mandat d'assurer la coordination de la gestion commune des intrants agricoles.

En effet, l'agriculture étant le principal secteur d'activité et la base de l'économie de la CEMAC, elle contribue à plus de 30% du PIB et occupe 70% des populations actives.

Toute cette intense activité agricole fait appel à un usage assez important des pesticides pour non seulement accroître les rendements, mais aussi et surtout pour assurer la qualité des récoltes préservant ainsi la santé des consommateurs et l'environnement.

C'est dans le cadre de ses activités, que le CPAC en partenariat avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, [www.anses.fr](http://www.anses.fr)), organise un atelier pour le renforcement des capacités de ses membres sur le thème "Gestion, Réglementation, Evaluation et Suivi du processus d'homologation des pesticides", à Yaoundé, du 14 au 19 Mars 2011.

### 2. Objectif général :

Cette formation avait pour objectif global le renforcement des

capacités du personnel du secrétariat permanent et des membres experts du CPAC pour une homologation effective et réussie des pesticides.

### 3. Objectifs spécifiques

Cet atelier qui a vu la participation de 08 (huit) formateurs de l'ANSES, experts du système national français d'homologation et de tous les experts du CPAC ainsi que d'autres participants de la zone CEMAC, avait pour objectifs :

- De maîtriser le processus d'homologation, de gestion, de réglementation et d'évaluation des risques des pesticides en Afrique centrale ;
- De maîtriser les nouvelles techniques sur le processus d'homologation des intrants agricoles ;
- D'établir une collaboration scientifique dans le domaine de l'assainissement du système de production agricole ;
- De comprendre les nouvelles exigences du marché européen en produits agricoles en vue de faciliter nos exportations.

### 4. Déroulement des travaux

La cérémonie d'ouverture du séminaire de formation sur le thème "Gestion, Réglementation, Evaluation et Suivi du pro-





►►

cessus d'homologation des pesticides", s'est déroulée à l'Hôtel Mont Fébé le 14 Mars 2011 à partir de 16h. Cette cérémonie avait regroupé les Autorités du MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), le Représentant de l'Ambassadeur de France au Cameroun, MINREX (Ministère des Relations Extérieures), MINSANTE (Ministère de la santé publique), MINRESI (Ministère de la recherche scientifique et de l'innovation), MINEP (Ministère de l'environnement et de la protection de la nature), OMS (Organisation Mondiale de la santé), PNUE (Programme des nations unies pour l'environnement), FAO (organisation des nations unies pour l'agriculture et l'alimentation), les experts de l'ANSES, les Experts membres du CPAC et les autres Participants. Le mot de bienvenue a été prononcé par le Secrétaire Permanent du CPAC qui a remercié les invités pour leur présence et a souligné l'intérêt des rapports entre le CPAC et l'ANSES. A la suite de cette première allocution, le Directeur Adjoint du département des Produits Réglementés de l'ANSES a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements aux Autorités locales et au CPAC pour l'intérêt qu'ils lui portent.

Les travaux du séminaire ont été déclarés effectivement ouverts par le Président du CPAC.

Les travaux de l'atelier au deuxième jour de formation ont effectivement débuté au Secrétariat Permanent du CPAC le 15 Mars 2011 à 9h avec l'arrivée et l'enregistrement des formateurs et des participants. A la suite de la présentation des formateurs et des participants sous la direction du Secrétaire Permanent du CPAC, des échanges ont eu lieu. Ces échanges étaient surtout axés sur les compétences à pourvoir en vue de conduire les homologations qui s'annoncent pour le CPAC.

A 10h30, après la pause café, deux communications ont marqué cette matinée :

- La présentation du CPAC, de ses objectifs ainsi que de son programme d'activités en cours par M. Benoît Bouato, Secrétaire Permanent;
- La présentation de l'ANSES :
- Ses missions : sécurité sanitaire humaine et de l'environnement, protection de la santé et du bien-être des animaux, protection de la santé des animaux ;
- Ses activités et ses objectifs : expertise et évaluation des risques, autorisations de mise sur le marché (AMM) de médicaments vétérinaires, travaux de recherche, formation et information, exposé par M. Mercier Directeur Adjoint à la Direction des Produits réglementés.

Concernant le programme du séminaire, les participants ont insisté que les travaux ne se déroulent pas en groupe comme initialement prévus mais plutôt ouverts à tous les participants afin qu'ils bénéficient ensemble de tous les aspects de cette formation.

La pause déjeuner s'est déroulée de 13h à 14h et les travaux ont repris à 14h30 avec :

- La présentation par Mme Gallotti du Règlement CE N°1107/2009 d'autorisation de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et de la Directive 2009/128/CE qui instaure un cadre communautaire pour une utilisation des pesticides, compatible avec le développement durable. Elle a également fait une présentation sommaire de la procédure de soumission d'un dossier d'homologation de la part d'un pétitionnaire dans un Etat-membre de l'UE.

- La présentation par M. Truchot du Règlement CE N°396/2005 sur les Limites Maximales de Résidus de Pesticides (LMR) qui se basent sur les valeurs toxicologiques des matières actives ; les LMR sont votées au niveau européen et une liste positive des molécules autorisées est publiée sur le site de l'UE. Une présentation globale des objectifs du Règlement européen et de l'Agence Européenne pour la Sécurité des Aliments (EFSA).
- La présentation du Règlement CE N° 1272/2008 sur les classifications par M. Fastier ; Ce Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, a pour objet d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que la libre circulation des substances et des mélanges, en:
  1. mettant en place un système général harmonisé (SGH) prenant en compte les critères de classification des substances actives et des mélanges selon les dangers, ainsi que les règles relatives à leur étiquetage et emballage au niveau de chaque pays ;
  2. élaborant un système de communication basé sur des pictogrammes;
  3. fournissant un cadre reconnu aux pays dépourvus de système (SGH).Débutés à 9 heures, les travaux de cette journée ont pris fin à 17h35.

Le troisième jour du travail a commencé à 8h30 organisé et comme suit : les Procédures d'évaluation dans la matinée et l'Evaluation du risque dans l'après-midi.

1. Les procédures d'évaluation : soumission de la demande, avis de l'agence française et préparation de la décision nous a été présentée par S. Gallotti et P. Bedekovic. Ce cours était articulé notamment autour du cadre réglementaire français (Directive 91/414/CE et Règlement (CE) N° 1107/2009) des types de dossiers qui sont déposés et les délais pour les AMM aussi bien pour les substances actives que les préparations phytopharmaceutiques ainsi que tout le circuit que suit un dossier déposé à l'ANSES. Les missions de l'Unité de Gestion des AMM (UGAMM) et de l'Unité de Coordination de l'Evaluation ont également été présentées.

2. Evaluation du risque pour la santé (physicochimie, méthodes d'analyse), risques pour les consommateurs et risques pour les utilisateurs.

- La physicochimie et les méthodes d'analyse ont été présentées par A. Venant : il s'agit de la fixation des spécifications de référence, des propriétés physicochimiques ainsi que des méthodes d'analyse (contrôles de routine, essai/études et analyses pour la répression des fraudes).
- L'évaluation des risques pour le consommateur a été présentée par A. Fastier et consistait en l'explication des risques par exposition aiguë et chronique aux pesticides, la détermination des valeurs toxicologiques (DJA : dose journalière admissible et DRfA : dose de référence aiguë) ainsi que les méthodes d'expérimentation pour y arriver (sur le rat, la souris ou le lapin).
- L'exposé sur la fixation des LMR a été présenté par E. Truchot et s'appuie aussi bien sur les études qualitatives (définition de résidu) que quantitatives (nombre d'essais,

►►

# CPAC en marche

►► dose, application, ...). Les essais se font en radiomarquage (introduction d'un isotope dans la substance active) pour suivre le parcours et la dégradation de la substance active dans la matrice.

La quatrième journée a commencé à 8 heures 30 mn et a été marquée par deux communications : en matinée, la présentation de V. Poulsen sur l'Evaluation des risques sur l'environnement ; l'après-midi la présentation de L. Thibault sur l'Evaluation sur l'efficacité des produits

- Dans son exposé, Mme V. Poulsen a mis l'accent sur le comportement des produits phytopharmaceutiques dans les eaux, les sédiments, l'air, les organismes terrestres et aquatiques, ainsi que les procédés de traitement des eaux usées. Ce cours était complété par des feuilles de calcul sur la toxicité des substances actives par exposition pour toutes les composantes de l'environnement. Par ailleurs, des notions de gestion de risque ont été dispensées.
- Dans son exposé, M. L. Thibault s'est appesanti sur les procédures d'évaluation d'un dossier biologique depuis la conduite des essais au champ jusqu'à l'approche zonale pour l'évaluation des substances actives dans des zones de différences agro-écologiques.

Au moment de la décision d'homologation, la résistance aux substances actives pour tous les organismes nuisibles doit être spécifiée dans le dossier et pour l'usage approprié ; si le produit couvre une vaste gamme de ravageurs, alors les études de résistance doivent se concentrer sur les organismes nuisibles considérés comme particulièrement susceptibles de développer un mécanisme de résistance. L'autorité de l'homologation doit être satisfaite par les informations fournies par le pétitionnaire, en particulier, les mesures appropriées lorsque le produit sera mis sur le marché pour limiter ou retarder l'apparition de résistance.

La matinée du jour 5 a été consacrée à la démonstration d'une procédure d'évaluation de demande d'AMM présentée à l'ANSES.

Le dossier soumis à une demande d'AMM doit contenir aussi bien des études expérimentales que les résumés de ces études et l'évaluation des risques.

Le dossier arrive à l'UGAMM (Unité de Gestion des AMM) pour



Une vue des encadreurs et des participants

la recevabilité administrative en deux exemplaires (papier et CD) avec accusé de réception (AR) ; l'AR est délivré à la firme même quand il manque des pièces à fournir (dans ce cas, le demandeur a deux mois pour fournir les pièces manquantes) et le délai pour l'évaluation du dossier part du jour de l'envoi de l'AR ; on attribue un numéro d'ordre au dossier et un numéro d'intrant s'il s'agit d'une nouvelle substance qui sont communiqués au demandeur.

Le dossier doit alors suivre les étapes suivantes: recevabilité et affectation du dossier. Les différentes fiches d'évaluation concernent les sections : physico-chimie et méthodes d'analyses, toxicologie et santé au travail, résidus et sécurité des aliments, environnement et écotoxicologie, efficacité.

Les conclusions des évaluateurs en français et en anglais sont à mettre dans l'avis qui est remis à l'UGAMM. Les conclusions générales sont rédigées en quelques lignes et, l'UGAMM prépare le projet final de décision d'avis pour le Ministère de l'Agriculture. Le dossier, les fiches d'évaluation et les différents avis sont archivés : il y a ainsi traçabilité du dossier.

L'après-midi était dédié à l'étude de cas d'un produit D1 à usage herbicide pour le riz avec une substance active déterminée. Au niveau de l'UGAMM dans la vérification des pièces, on constatait quelques erreurs et manquements (usage du produit erroné, nom et fonction du demandeur et date manquants) ; la SA était bien inscrite et reconnue dans l'UE. Le dossier était ensuite « dispatché » aux différentes sections. Après examen du dossier par tous les évaluateurs et malgré les vides (par ex. le manque d'études de stabilité pendant deux ans pour la physico-chimie ou le manque des fiches des coformulants pour la toxicologie), l'AMM a été accordée à ce produit avec des études complémentaires à fournir post-AMM.

À la fin des travaux, un tour de parole des participants a permis de rassembler leurs impressions sur la formation et surtout de relever les points les plus critiques. Il en est ressorti que les feuilles de calculs utilisées pour les évaluations en toxicologie et écotoxicologie ont été de compréhension difficile pour certains et que plus de travaux pratiques avec simulation d'études de cas auraient été nécessaires.

Débutée à 8h30, cette dernière séance de formation a pris fin à 15h30 par l'ébauche des points de convention entre le CPAC et l'ANSES et surtout par la remise des diplômes à tous les participants au séminaire par nos formateurs de l'ANSES et une photo de famille.

La journée de samedi a été dédiée à une excursion en vue de visiter une exploitation (cacao) en plein traitement phytosanitaire à la représentation régionale de l'IRAD (Institut pour la Recherche Agricole et le Développement) à Nkoemvone-Cameroun.

Il s'agissait des démonstrations sur : Les kits de protection, La préparation et le dosage de la bouillie, le calibrage des appareils de traitement, les pulvérisations en plein champ.

*N.B. Lire le rapport complet sur notre site web ([www.cpac-cemac.org](http://www.cpac-cemac.org)) ou sur simple demande au secrétariat permanent du Cpac.*

## Le Cpac au Comice Agro-pastoral Ebolowa (Cape) 2011



Le Sp/Cpac présente le stand au Ministre Camerounais de la Communication, S.E. ISSA TCHIROMA

Par Serge Ngomssi LIALE, responsable système d'information

**D**u 17 au 22 janvier 2011 s'est tenu à Ebolowa (Cameroun) le comice agro-pastoral (Cape) sous la présidence du Président de la République du Cameroun S.E.M Paul Biya. Encore appelé la fête des seigneurs de la terre ou du monde rural, le comice a été créé pour intensifier la production agricole nationale tout en encourageant tous les acteurs de la filière (producteurs, firmes phytopharmaceutiques, agro-industrie, etc.) à plus d'ardeur au travail. En effet, parce qu'elle assure une auto-suffisance alimentaire, l'agriculture est l'une des premières stratégies de développement durable du Cameroun. Par ailleurs, cet évènement ayant pris une envergure à la fois économique, touristique et culturelle considérable, les agriculteurs étaient accompagnés sur le village du comice par plusieurs autres entreprises, les administrations, institutions nationales et internationales. Il faut noter que l'ouverture du comice a été faite par le chef de l'Etat Camerounais et clôturé par le 1er ministre et chef du gouvernement, représentant personnel du chef de l'Etat. Pour matérialiser les encouragements du Gouvernement, les planteurs, les pêcheurs et les éleveurs du Cameroun ayant présenté les meilleurs produits, ont été primés.

C'est dans le cadre de sa politique de communication que le Cpac a jugé nécessaire de déployer une équipe de cinq personnes constituée de trois experts, un agent d'appui, le comptable et le responsable des systèmes d'information qui officiait comme chef de mission (Cf. note de service N° 006/01/SP/CPAC du 14 janvier 2011). Le présent rapport de mission qui restitue les activités pendant le séjour au village du comice se décline en quatre points : la

justification de la mission ; les activités avec les producteurs et les firmes phytopharmaceutiques ; les observations générales et enfin les recommandations par rapport à la mission.

### 1. JUSTIFICATION DE LA MISSION

La participation du CPAC, structure inter étatique au comice agro-pastoral national du Cameroun est d'une importance capitale pour cette institution en cours d'installation qui a un grand intérêt à se faire connaître par les acteurs du secteur tant sur le plan national qu'international. C'est ainsi que ce rendez-vous du monde rural, le plus important en son genre jamais organisé au cours des deux dernières décennies et n'existant dans aucun autre Etat de la CEMAC était une occasion pour le CPAC de se faire connaître par les producteurs camerounais, par les firmes phytopharmaceutiques présentes et tous les autres acteurs. Les actions menées par l'équipe du CPAC ont été orientées vers les producteurs, les firmes et les médias.

### 2. ACTIVITES MENEES PENDANT LE COMICE AGROPASTORAL

#### 2.1 Organisation du stand et gestion des visiteurs

L'organisation pratique de l'équipe du Cpac au village du comice était assez simple : les experts ensemble accueillaient les visiteurs et donnaient toutes les explications utiles ou jugées utiles en fonction des questions et préoccupations de ceux-ci. Pour éviter un dysfonctionnement et organiser la gestion du stand, chaque journée





de comice commençait par une mise en place du stand et se terminait par une réunion de restitution des activités de la journée, d'une auto critique et des propositions pour le jour suivant. Cette réunion était présidée par le chef de la mission. Chaque jour la gestion du stand était sous la responsabilité d'un expert, il y a eu un relai à tour de rôle et pour les six jours, chaque expert a géré le stand deux fois.

Pour s'en convaincre, nous avons eu au niveau de notre stand un peu plus de trois cents visiteurs de professions différentes (enseignants, ingénieurs, personnel du MINADER et des instituts de recherche agronomiques, ministres en poste ou à la retraite, cultivateurs, firmes phytosanitaires, infirmiers, coordonnateurs de projets ou de Gic, producteurs, DG CRTV, SG chambre d'agriculture, étudiants, communicateurs, chercheurs, médecins, etc.) ayant des activités agricoles ou des passions pour l'agriculture. Notre mission de conseil leur étant la bienvenue.

Afin de marquer l'esprit de nos visiteurs, nous avons distribué près de cent cinquante (150) gadgets constitués de tee-shirts, casquettes, posters, dépliants, tout en se rassurant que seules nos cibles (firmes, autorités étatiques, représentant des associations, enseignants) en avait droit.

## 2.2. Les actions menées à l'endroit des producteurs

Il était question pour les experts de se faire une idée des problèmes phytosanitaires majeurs auxquels les producteurs présents au comice font face. Ensuite de voir comment ils font pour résoudre ces problèmes (démarches phyto usuelles). Une feuille d'enquête a été utilisée pour orienter les causeries avec les producteurs au cours de leur visite au stand. Un registre à l'intention des visiteurs a été ouvert. Cette action a duré tout le long du comice.

Tout au long du comice, malgré les interruptions du fonctionnement du stand liées aux exigences sécuritaires qui accompagnent les passages du chef de l'Etat, le stand a enregistré plus de 325 visites enregistrées. Un total de 49 producteurs parmi ces visiteurs a accepté d'être sondé. Ils proviennent de 8 des 10 régions du pays (seuls le Nord et l'Est étaient absents). Le dépouillement des fiches d'enquête montre que le cacao, le maïs, la tomate et le plantain sont les cultures les plus importantes et les plus exigeantes par rapport à la demande en intrants agricoles. Les insecticides constituent la catégorie d'intrants les plus utilisés. Les producteurs traitent à titre préventif avec des produits achetés presque pour la moitié de la contre bande. Ils sont majoritairement insatisfaits de l'effi-

cacité des produits phytos qu'ils utilisent.

Des actions dans le sens de la formation des producteurs sont nécessaires pour les orienter vers une agriculture durable.

## 2.3 Les actions menées à l'endroit des firmes phytopharmaceutiques

C'est à partir du troisième jour du comice qu'une première visite de stand des firmes a été faite. Ces visites se sont poursuivies le jour suivant jusqu'à la fin du comice. Les stands des firmes ont été visités dans le but de ramener des informations sur divers aspects comme par exemple la gamme des produits commerciaux par catégorie, leur implantation au Cameroun et en Afrique Centrale, le statut des produits vendus par rapport à la réglementation, leur gestion des invendus et des avaries et enfin leur implication dans le stewardship.

Neuf représentants des distributeurs d'intrants chimiques à usages agricoles étaient présents au village du comice. Ils ont des spécialités différentes : deux (Sam – Sam et YARA) sont spécialisés dans la distribution des fertilisants, deux (Aboss-Afrique et EMCAM) sont spécialisés dans la distribution des intrants agricoles biologiques. Les grandes pointures du marché camerounais sont ADER, JACO, FIMEX, AGROCHEM, AFRICAWARE. De part la diversité des produits phytopharmaceutiques proposés et leurs catégories, ils s'imposent comme, leader sur le marché.

## 2.4 La médiatisation des activités du CPAC

Une fois dans le village du comice, le responsable de la communication s'est déployé vers les médias en vue de voir les modalités d'interventions dans les rubriques prévues à cet effet selon leurs grilles de programme. Nous avons pu obtenir des passages dans les médias suivants : Comice tribune, Crtv Radio et télé, Vision 4 télé, Radio environnement, Cameroon-tribune.

Compte-tenu de notre programme, nous n'avons pas pu honorer à la sollicitation des autres organes de presse. Toutefois, les messages diffusés dans les médias concernaient la présentation du Cpac, les raisons de sa présence au comice, de ses principales activités et/ou missions, de l'état des lieux de la situation phytosanitaire (résidus de pesticides dans les aliments, alternatives à l'utilisation des pesticides, de la situation chimique des pesticides, etc.) dans la sous-région en général et au Cameroun en particulier. Il en est ressorti que la situation de l'utilisation des pesticides au Cameroun n'est pas alarmante mais préoccupante tout de même, d'où l'idée de Monsieur le Secrétaire Permanent de voir un jour lancer le concept de meilleur producteur agricole en terme de qualité sanitaire de la production en tenant compte de l'utilisation des intrants et du niveau des résidus sur les aliments. Ceci pour encourager l'idéal zéro résidu.

## 2 Conclusion

En somme, on peut affirmer sans risque de se tromper, que le comice agropastoral d'Ebolowa a été pour le CPAC une première sortie en grandes pompes au Cameroun. On a toutes les raisons de croire que cette ouverture vers les acteurs inaugure le lancement des actions du CPAC sur le terrain dans ses activités de suivi, de conseil, de veille phytosanitaire et de réglementation en attendant l'homologation qui ne saurait tarder.



Réunion de mise au point en fin de soirée

# Sécurisation du stock des pesticides au Congo : Le Cpac voit plus claire

*Les actions de routine liées à l'entretien des outils informatiques, à la communication et maintien des relations interprofessionnelles avec les agences ministérielles et autres partenaires impliqués dans la gestion des pesticides ont été facilitées et exécutées durant ce bimestre. En perspective de la future gestion raisonnée des pesticides, une séance de travail réunissant quelques cadres techniques de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et quelques points focaux CIPV, Convention de Stockholm et Bamako a eu lieu le 15 novembre 2010 au cours de celle-ci, il a été également discuté la mise en place de la future structure Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) Congo. Le point culminant de ce bimestre a été la signature du décret portant création dudit CNGP/CONGO en novembre 2010. Par ailleurs, une mission de quatre jours en vue de faire un état des lieux de pesticides obsolètes déclarés par la société Eucalyptus du Congo(EFC) à Pointe-Noire a été effectuée et donc le rapport est rendu ci-dessous.*

Par Jean Blaise MOUDOUDOU,

## I. Contexte

Le problème des pesticides obsolètes est particulièrement inquiétant d'autant plus que le phénomène, peu médiatisé, est le plus souvent inconnu des populations directement menacées. Il n'existe en effet pratiquement aucune information destinée aux populations concernées sur les précautions à prendre pour éviter les contaminations. Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) les stocks de vieux pesticides causeraient 20.000 morts par an dans l'ensemble des pays en développement et auraient de conséquences sérieuses sur la santé de 3 millions de personnes (cancers, malformations à la naissance, etc.).

Ces pesticides oubliés affectent non seulement la santé des personnes mais aussi celle du bétail et contaminent l'air, l'eau et le sol. Des infiltrations peuvent ainsi contaminer de vastes zones et les rendre impropres à l'agriculture.

C'est dans cette perspective que le Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) dans son programme d'activité a lancé des initiatives visant dans un premier temps à faire l'état des lieux des quantités de pesticides obsolètes disséminés dans la sous région puis trouver les solutions d'élimination de ces pesticides.

La société Eucalyptus du Congo (EFC) engagée dans la démarche vers l'obtention de la certification Forestry Stewardship Council (FSC) avait reçu des directives de retirer certains produits phytosanitaires qu'elle disposait désormais interdits d'utilisation. Quel serait donc le devenir de ces produits présents dans les magasins et dorénavant interdits d'utilisation dans les plantations ?

EFC a sollicité le CPAC pour l'accompagner dans cette démar-



Séance de travail entre la mission du Cpac et celle du Congo à Pointe Noire

che.

Pour ce faire, le CPAC s'était rapproché en février 2010 du Crop Life Cameroun pour mener cette mission du fait de sa compétence en la matière.

Un travail avait été abattu par M.KINGUE en faisant certaines propositions, mais aucune action n'a été menée pour l'utilisation de certains produits jusqu'en janvier 2011. Mais la société EFC est rentrée en contact avec le fournisseur de l'isocyanate même si cela s'est soldé par la dénonciation de ce dernier.

Une année après ce travail, EFC a décidé d'exécuter ces propositions en informant le CPAC.

Le CPAC a dépêché du 21 au 25 mars 2011 deux experts M. KINGUE et M. MOUDOUDOU accompagnés du Président CPAC pour une réévaluation de ces pesticides obsolètes.

## II. Objectif général

Faire un état des lieux de pesticides obsolètes déclarés par la société Eucalyptus du Congo (EFC) à Pointe-Noire ►►



**III. Objectifs spécifiques**

Cette mission qui a duré quatre (4) jours avait a pour objectifs principaux :

- Réexaminer les pesticides obsolètes stockés dans un hangar d'EFC ;
- Apprécier les installations de sécurisation ;
- Evaluer les risques ;
- Proposer des solutions concrètes visant à préserver l'environnement et la santé humaine.

**IV. Déroulement de la mission**

Du 21 au 25 mars 2011, s'est tenu à Pointe-Noire en république du Congo la 2ème séance de travail sur les pesticides obsolètes présentes dans les locaux de la société Eucalyptus du Congo(EFC) entre les cadres de la dite société et les experts du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale(CPAC) La délégation du Comité Inter-états des pesticides d'Afrique Centrale(CPAC) était composée de M. Blaise GASSILA, Président du CPAC, M. Jean Blaise MOUDOUDOU, Expert phytopharmacien du CPAC et M. Arnaud KINGUE, expert crop Life Cameroun.

Prenaient part à la réunion :

1. Magloire OBABAKA (Directeur départemental de Pointe-Noire « Ministère de l'Agriculture »)
2. Maurice GOMA (Directeur Aménagement et sécurité d'EFC)
3. Victor NGOUOLALI (Directeur Adjoint, zone Nord d'EFC)
4. Jean Pierre LOUFOUKOU (Directeur Adjoint, zone Sud d'EFC)
5. Jules ETA (Responsable HSE d'EFC)
6. Blaise GASSILA (Président du CPAC)
7. Jean Blaise MOUDOUDOU (Expert phytopharmacien, CPAC)
8. Arnaud ETAME KINGUE (Expert crop life cameroun)

Cette mission s'est déroulée selon le programme ci-après :

22 mars 2011 :

- Réunion de concertation avec toutes les parties prenantes
- Descente sur le terrain pour la réévaluation des pesticides obsolètes

23 mars 2011 :

- Concertation sur les recommandations

**1. De la réunion de concertation**

Après examen du premier rapport (février 2010), nous avons



Une vue du stock de pesticide sur le sol nu

abordé la question sur le devenir des ces pesticides obsolètes et nous avons approfondie la réflexion ; après débat nous avons envisagé quelques hypothèses de solutions. Nous parlons sur le principe que la meilleure façon de détruire un produit est de l'utiliser tant que la législation du pays ne l'a pas prohibé. Après avoir apprécié l'obsolescence des différents produits, des recommandations suivantes peuvent être envisageables :

a). Ceux des produits dont les dates de péremption sont encore valides et qui ne sont pas frappés par des interdictions liées aux réglementations internationales (POPS...), peuvent être recyclés dans des créneaux d'utilisation en rapport avec les contraintes culturelles existantes.

b) Ceux des produits dont la date de péremption est dépassée ; peuvent être appliqués sur les grandes cultures comme les palmiers, les agrumes, culture caferrière, culture fruitière...en ajustant les doses ou si possible doubler les doses. Mais l'utilisation de ces produits doit se faire avec des cultures appropriées conformément à l'étiquète. Ces produits ne doivent pas être utilisés dans les cultures maraichères. A ce propos, le CPAC pourra donner quelques orientations sur les cultures d'utilisation.

c) Produits périmés et frappés d'utilisation par les réglementations Internationales : Dieldrine et Lindane. Aucune utilisation possible. Ces produits doivent être détruits aussitôt que possible

d) autres produits dangereux : Isocyanate. Produit à la limite des dates d'utilisation. Aucune utilisation prochaine n'est envisagée selon les responsables de la plantation. A ce titre des actions de destruction doivent déjà être envisagées. Produit très dangereux, toxique, irritant et persistant dans la nature. Pour information c'est cette substance qu'a été utilisée lors du bombardement de Bhopal.

Bien que stocké encore dans des cubitainers en relativement bon états, il est urgent que des solutions soient trouvées pour sa destruction.

En mélange avec de la résine ces 2 produits ont été utilisés en mélange extemporanés pour le renforcement des pneus des engins en plantation.

En tout état de cause, il existerait un bon nombre de pneu dans la nature disséminés dans les plantations d'EFC contenant de l'isocyanate en mélange à la résine.

**2. De la descente sur le terrain**

Les responsables de EFC ont pris des dispositions sommes toutes assez louables pour les regrouper dans un lieu bien identifiable mais dont la sécurité est encore à renforcer. A l'occasion de cette mission nous avons découvert l'existence d'un nouveau stock (certains produits n'ont pas d'étiquètes ou encore en mauvais état), ajouté au premier stock identifié en février 2010. A cette occasion, la société EFC a communiqué la liste actualisée du nouveau stock...

*Bien vouloir retrouver tout l'article dans notre site web [www.cpac-cemac.org](http://www.cpac-cemac.org)*

# Rapport d'activites Trimestrielles de la cellule Cpac/GABON

Activités	Personnes ressources	Période d'exécution											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des producteurs agricoles utilisateurs des pesticides.</li> <li>• Suivi du projet d'arrêté portant création du CNGP actuellement en étude au conseil d'Etat jusqu'à la signature finale.</li> <li>• Poursuite et fin de l'inventaire des pesticides dans les trois dernières provinces (Ogooué Ivindo, Moyen Ogooué et Ogooué Lolo)</li> <li>• Organisation du séminaire de validation du rapport final d'inventaire des pesticides sur toute l'étendue du territoire national.</li> </ul>	Membres du CNGP + Membres du CPAC												
	Responsable du CNGP + DC du Ministre												
	Membres du CNGP												
	Membres du CNGP + Membres du CPAC												

# Rapport technique sur les activités menées par les experts de la cellule du Cpac/Guinée Equatoriale

## I. INTRODUCTION

La Cellule du CPAC en Guinée Equatoriale, reste une fois de plus très active dans le renforcement du secteur agricole de notre pays. Cette Cellule oeuvre de nos jours en matière de sensibilisation, d'information, d'utilisation rationnelle et proportionnelle des produits phytosanitaires applicables dans ce secteur.

## II. OBJECTIFS

### 2.1. Objectifs généraux

Eclairer et informer la population équato-guinéenne sur la production du cacao (action de produire), sur l'exportation (qui consiste à envoyer ou vendre à l'étranger des produits nationaux) et sur l'importation (qui consiste à introduire dans un pays des marchandises provenant des pays étrangers) et enfin sur le cacao en tant que matière première dans notre pays.

Informers les Equato-guinéens sur la balance des exportations et préciser s'il y existe l'importation des produits phytosanitaires applicables dans notre pays.

### 2.2. Objectifs spécifiques

- Faire connaître à la population équato-guinéenne le rôle que joue ou les activités que mène la Cellule du CPAC en Guinée Equatoriale.
- Sensibiliser les producteurs sur l'usage de l'application rationnelle des produits phytosanitaires pour préserver et protéger notre écosystème, c'est à dire l'environnement.

## III. ACTIVITÉS MENEES PAR LE CPAC / GUINÉE EQUATORIALE

### 3.1. Visite à l'Institut National de Promotion Agricole de Guinée Equatoriale qui a pour acronyme INPAGE.

Cette visite avait pour but d'avoir une idée claire sur les exportations de cacao dans l'île de Bioko dans les années



Séance de travail sur le terrain



Photo de famille avec les autorités de l'institut

2009/2010, et de connaître sur place comment les produits tels que la chaux, le sulfate de cuivre et le stock de production du cacao sont conservés.

### 3.2. Visite dans une ferme horticole par les étudiants de l'Ecole Supérieure d'Agriculture, de Pêche et des Forêts « Obiang Nguema Mbasogo ».

Cette visite avait pour but l'identification des maux et des maladies qui affectent les cultures de concombres (*Cucumis sativus*) et de trouver des solutions de lutte, et de s'imprégner sur l'utilisation rationnelle (dosage) des produits phytosanitaires recommandés.

### 3.3. Visite et stage des élèves de l'École Supérieure de Promotion et de Recherche Agricole Julio Bonoko e Lye de Malabo dans la ferme de Musola Bioko Sud.

Ce stage est d'une importance capitale en ce sens que les études menées ont permis de vivre sur place toute la réalité sur la désinfection d'un sol arable et cultivable.

### 3.4. Visite dans une ferme horticole à deux kilomètres de la ville de Malabo.

Elle avait pour but de diagnostiquer les maux et les maladies qui minent la culture de tomate (*Lycopersicon lycopersicum*) et de connaître les recommandations faites sur les produits phytosanitaires qui y sont applicables. La visite en question a coïncidé avec la tournée d'un consultant de la FAO en matière d'agriculture en Guinée équatoriale, qui vivait de près les méthodes utilisées par la Cellule du CPAC / Guinée équatoriale.

3.5. Autre visite était celle effectuée dans la ferme d'un expatrié surnommé Papuchi dans la ville de Luba, Bioko Sur, qui regorgeait d'une variété de produits agricoles tels les papayes, les poireaux, aubergines, concombres, etc. Occasion qui nous a permis de voir les produits phytosanitaires utilisés dans cette ferme. Notre mission dans ce groupement était de prodiguer des conseils sur l'utilisation adéquate de ces produits.

# Rapport d'activités Trimestrielles de la cellule Cpac/RCA

## Activités réalisées

Les activités agricoles durant la période de Janvier, Février et Mars 2011, sont essentiellement, la récolte, le conditionnement (séchage, stockage, etc...), la commercialisation et l'autoconsommation. Ceci pour les céréales, les légumineuses et les tubercules. Le café, les fruitiers (Agrumes, manguiers) sont encore en floraison.

Les paysans de la culture maraichère sont en pleine activité pour la production des légumes, feuilles (amarante, solanum), les tomates et les oignons etc... Le maraichage se développe très bien en particulier dans les grandes agglomérations aux abords des fleuves (Sibut, Bambari, Kanga-Bandoro etc...)

La première catégorie de spéculation a reçu des traitements insecticides. C'est le NIEBE qui est cultivé sous coton donc, il a dû recevoir 5 applications de cyperméthrine profenophos 672 EC dosé à 600 mg/l de profenophos et 72 mg/l de cyperméthrine par hectare ; Soit 3000 mg de profenophos et 360 mg de cyperméthrine. Alors que deux applications de cyperméthrine à 12 mg/l deux fois suffiraient.

Une analyse du taux résiduel de ces deux matières actives s'avère nécessaire pendant cette période de consommation.

Il est de même pour le solanum négritum (Ngago) en Sango qui est parfois cultivé sous coton.

Le maïs et le niébé sont très attaqués par les charançons au moment de stockage. Il se pose le problème de semences pour la saison pluvieuse prochaine. Pour l'instant le produit chimique qui paraît maîtriser ces parasites est le DURSBAN. Il se trouve que le DURSBAN est du chorpyriphos-Ethyl. Cette matière active est un organochloré qui devrait être retiré de la circulation. Les pyréthrénoïdes de synthèse comme la cyperméthrine ou le trébon sont aussi utilisés en stock.

La consommation journalière du NIEBE et du maïs est très forte en cette période.

Pour ce qui concerne les spéculations produites en culture maraichère. Il y a un besoin d'intervention urgente.

Divers insectes et champignons attaquent les légumes, feuilles (zenocérus variégatus, les coccinelles, le sylepta les coléoptères en général, chenilles enrouleuses et beaucoup de piqueurs-succeurs) ; surtout les espèces exotiques comme la tomate, la laitue, le chou et le concombre aux stades de 3 à 4 feuilles fonctionnelles.

Beaucoup de produits chimiques sont appliqués à des doses non contrôlées et venant des différentes origines non contrôlées. Les traitements appliqués sont plutôt répulsifs que curatifs.

L'état sanitaire de ces spéculations n'est pas maîtrisé. Il reste beaucoup à faire.

D'autres activités sont basées sur la formation, surtout les Etudiants de l'Université de Bangui et d'autres structures, orientés régulièrement à la Cellule du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale de la République Centrafricaine (CPAC/RCA) pour un stage d'imprégnation ou de recherche sur les Pesticides en général.

Des Séminaires et Ateliers, au profit de la Cellule CPAC/RCA, représentés par Madame la Coordinatrice de ladite Cellule, assistés de ces proches collaborateurs ont fait valoir le Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC) et le Comité National de Gestion des Pesticides de la République Centrafricaine (CNGP/RCA) car cette structure jeune est entraînée de retenir l'Attention de beaucoup de personnes à travers les prestations, les Missions de Terrain, les Campagnes de Sensibilisation, etc...

Ainsi pour ce mois de Mars 2011, nous avons pris part à :

- La restitution des travaux, sur l'inventaire des POP'S présenté par Madame le Point Focal de ladite convention, au Département de l'Environnement ;
- L'Atelier de lancement des Projets "APPUI A LA MISE EN OEUVRE DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS ET D'AUTO-EMPLOI DANS LE SECTEUR AGROPASTORAL DES ZONES DE CONFLITS" ; organisé par la FAO et tenue dans la salle de conférence du Département du Développement Rural et de l'Agriculture. Ce projet vient en appui aux activités financées sur le Fonds de consolidation de la Paix (PBF) pour renforcer les capacités des personnes vulnérables dans les zones de conflit en République Centrafricaine. Madame la Coordinatrice a fait partie intégrante du bureau de l'Atelier, comme Vice-Présidente ;
- L'Atelier d'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR LA CONVENTION DE ROTTERDAM, organisé par la Fao, tenue au Département de l'Environnement, les 07 et 08 Mars 2011, à fait intervenir Madame la Coordinatrice de la Cellule du CPAC/RCA, sur le thème "Le Système d'Homologation des Pesticides du CPAC et le Comité National de Gestion des Pesticides". Cette présentation PowerPoint a retenu l'attention de tous les participants suivie de l'acclamation de la salle. Des questions pertinentes ont suivi le débat et des réponses satisfaisantes par la suite par rapport à ces préoccupations. Cet atelier a pour but de convaincre la RCA à ratifier la convention de Rotterdam.

Nous notons aussi comme activités :

- L'organisation des réunions Interne pour le suivi et le bon déroulement des activités de ladite Cellule ;
- Les différentes démarches, pour la production et le suivi des documents afin de faire valoriser le CPAC sur le territoire National ;
- La recherche au fur et à mesure, d'information pour publication par la presse " Journal LES BATISSEURS" et les Medias.

## 2- Difficultés

La Cellule du Comité Inter-Etats des Pesticides d'Afrique Centrale de la République Centrafricaine (CPAC/RCA) est limitée par le manque d'Equipement de Bureau (climatiseur (1), ordinateurs portables (3), réfrigérateur petit modèle (1), le lot de poste Informatique complet avec connexion à l'Internet, dérobé le mois d'Août 2010) ;

Le manque de matériel logistique (Motos de terrain (3), voiture de ville (1) pour accueillir les officiels dans le cadre des visites auprès de la Cellule du CPAC/RCA etc...) ;

L'Accès à l'internet et la communication téléphonique posent problème de l'éloignement par le manque de l'outil informatique et font beaucoup de dépense.

## B- Remarques :

Cette période de Janvier à Mars 2011, correspond à celle de grande consommation de produits agricoles dont on ignore l'état sanitaire. Le Secrétaire Permanent doit aussi tenir compte de la partie remarque du rapport d'activité Bimensuelle de ladite Cellule, des mois de Novembre-Décembre 2010.

# Rapport d'activités Trimestrielles de la cellule Cpac/TCHAD

## INTRODUCTION

Une équipe de la Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement (DPVC), composée de trois expert(3) techniciens de la cellule CPAC, un (1) chauffeur et quatre(4) manipulateurs a effectué une mission dans la zone agricole de Guitté. Sous-préfecture de Mani (Région de Hadjer-Lamis) située à 110 kilomètres de N'djamena.

## OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif principal de la mission est de tester l'efficacité biologique de différents produits phytosanitaires fournis par le GROUPE GUIDJIM pour le commerce et le service. Ces produits phytosanitaires ont été réceptionnés provisoirement le 15 décembre 2010, conformément aux clauses techniques du dossier du marché attribué par le Programme National de Sécurité Alimentaire(PNSA) relatif à l'acquisition des produits phytosanitaires. Cette initiative de tester l'efficacité biologique des pesticides livrés à la DPVC en vue de soutenir les efforts des producteurs dans le cadre de l'autosuffisance alimentaire est prise par la Cellule CPAC dans le cadre de ses activités. Cela permet également de se préparer dans le cadre du suivi du déroulement des essais de pré-vulgarisation et d'expérimentation des pesticides qui constitue l'une des activités du CNGP.

Dans ce cadre les pesticides ci-après ont fait l'objet des textes d'efficacité biologique :

## INSECTICIDES

- Dimex 400 EC
- Pyriforce 600 EC
- Cigogne 50 EC
- Akito 25 EC
- Fenthion60%

## II- COMPOSITION DE L'EQUIPE

L'équipe est constituée de :

### 1- Expert/techniciens de la Cellule CPAC

- Nekoua Dah Laoumaye
- Mme Okala Néloumta Madibé
- Temwa Aggée

### 2- Manipulants

- Dionadji Alexis
- Ndoubahidi Mbaigoto
- Doulemgote Julien
- Mianmardé Jacques

### 3- Chauffeur

- Jeannot Djembondé

## III- MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Tout matériel nécessaire au déroulement de la mission a été mis à la disposition de l'équipe pour lui permettre d'effectuer les tests dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment du moyen roulant, des échantillons de produits, des instruments de mesure, des kits de protection et des détergents.

## IV- DEROULEMENT DES DIFFERENTS TESTS

Le prélèvement au hasard de trois échantillons de chaque lot de produits précités a été fait au magasin, ce qui donne un total de 15 échantillons.

Le site retenu est le village MITERINE, situé à 7 km au Nord-Est de GUITTE. Le choix de ce site a été fait en concertation avec les producteurs de la localité. En effet dans cette localité on trouve une variété de cultures, à savoir : les cultures telles que le maïs et le riz en culture pluviale et irriguée, une grande variété de culture maraichères(tomates, gombo, aubergine, poireau, laitue, oseille, radis, carotte etc....) ainsi que les arbres fruitiers constitués principalement de manguiers, citronniers, goyaviers, orangers, papayers, et bien d'autres arbres fruitiers de la région.

Après la visite du site, l'équipe de la mission a constaté que cette zone est représentative pour le déroulement des tests car présentant d'arbres fruitiers, des cultures maraichères, céréalières et de la végétation spontanée ainsi que diverses espèces d'ennemis des cultures.

## V- METHODOLOGIE DE TRAVAIL

Elle est faite selon les étapes suivantes :

- Prises au hasard de trois échantillons de chaque lot ;
- Choix du site du test
- Identification des ravageurs
- Délimitation/piquetage des parcelles
- Estimation de la densité des populations de ravageurs, de mauvaises herbes et de taux d'infection des maladies sur les cultures ;
- Traitement ;
- Résultats (détermination du taux de mortalité)
- Conclusion.

## VI- EXECUTION ET RESULTATS DES TESTS

6.1- Tests de Dimex 400 EC (Matière active : Diméthoate, 400 g/litre)

Le test a été effectué sur une parcelle de culture d'aubergine avec trois répétitions de 10 m<sup>2</sup> chacune. Les ravageurs identifiés sont les acariens rouges et les pucerons dont la population était très importante.

Le traitement a été effectué avec le Dimex 400 EC sur chacune des trois répétitions, à l'aide d'un pulvérisateur à dos à pression entretenue à la dose de 11/ha soit 1 ml pour 10 m<sup>2</sup>.

## RESULTATS DU TEST

Deux(2), quatre(4) et vingt quatre(24) heures après le traitement, les observations ont été faites et les résultats se présentent comme suit :

Répétitions	Cultures	Superficies traitées	Dose/ha du produit	Taux de mortalité après 2 h	Taux de mortalité après 4 h	Taux de mortalité après 4 h
1	Aubergine	10 m <sup>2</sup>	11	70%	93%	93%
2	Aubergine	10 m <sup>2</sup>	11	70%	92%	92%
3	Aubergine	10 m <sup>2</sup>	11	85%	95%	95%
Moyenne	Aubergine	10 m <sup>2</sup>	11	75%	93,33%	93,33%



▶▶

Conclusion : Sur les trois applications effectuées, les résultats observés 2,4 et 24 heures après, donnent respectivement un taux de mortalité de 75%, 93,33% et 96%. Par conséquent, Dimex 400 EC, organophosphoré et dont la matière active est le Diméthoate est bien efficace contre les acariens et les pucerons.

### 6.2- Test de pyriforce 600 EC (matière active : chlorpyrifos-éthyl 600 g/litre)

Le test a été effectué sur une parcelle de culture de gombo avec trois répétitions de 10 m<sup>2</sup> chacune. Les ravageurs identifiés sont les pucerons et les coléoptères dont la population était assez importante.

Le traitement a été effectué avec Pyriforce EC sur chacun des trois répétitions, à l'aide d'un pulvérisateur à dos à pression entretenue à la dose de 11/ha soit 1 ml pour 10 m<sup>2</sup>.

#### RESULTATS DU TEST

Deux(2), quatre(4) et vingt quatre(24) heures après le traitement, les observations ont été faites et les résultats se présentent comme suit :

Répétitions	Cultures	Superficies traitées	Dose/ha du produit	Taux de mortalité après 2 h	Taux de mortalité après 4 h	Taux de mortalité après 4 h
1	Gombo	10 m <sup>2</sup>	11	75%	96%	97%
2	Gombo	10 m <sup>2</sup>	11	77%	95%	98%
3	Gombo	10 m <sup>2</sup>	11	86%	96%	97%
Moyenne	Gombo	10 m <sup>2</sup>	11	79,33%	95,66%	97,33%

Conclusion : Sur les trois applications effectuées, les résultats observés 2,4 et 24 heures après, donnent respectivement un taux de mortalité de 79,33 %, 95,65% et 91,33%. Par conséquent, Pyriforce 600 EC, organophosphoré et dont la matière active est le chlorpyrifos-éthyl est bien efficace contre les pucerons et les coléoptères.

### 6.3- Test de Cigogne 50 EC( matière active : cyperméthrine 50 g/litre)

Le test a été effectué sur une parcelle de culture de patate douce avec trois répétitions de 10 m<sup>2</sup> chacune. Les ravageurs identifiés sont les mouches blanches dont la population était très importante. Le traitement a été effectué avec Cigogne 50EC sur chacun des trois répétitions à l'aide d'un pulvérisateur à dos à pression entretenue à la dose de 11/ha soit 1 ml pour 10 m<sup>2</sup>.

#### RESULTATS DU TEST

Deux(2), quatre(4) et vingt quatre(24) heures après le traitement, les observations ont été faites et les résultats se présentent comme suit :

Répétitions	Cultures	Superficies traitées	Dose/ha du produit	Taux de mortalité après 2 h	Taux de mortalité après 4 h	Taux de mortalité après 4 h
1	Patate douce	10 m <sup>2</sup>	11	77%	94%	98%
2	Patate douce	10 m <sup>2</sup>	11	76%	96%	99%
3	Patate douce	10 m <sup>2</sup>	11	89%	98%	99%
Moyenne	Patate douce	10 m <sup>2</sup>	11	80,66%	96%	98,66%

Conclusion : Sur les trois applications effectuées, les résultats 2,4 et 24 heures après, donnent respectivement un taux de mortalité de 80, 66%, 96% et 98, 66 %. Par conséquent, Cigogne 50 EC,

pyréthrianoïde et dont la matière active est le Cyperméthrine est bien efficace contre les mouches blanches.

### 6.4- Test d'Akito 25EC (matière active : Béthamétrine, 25 g/litre)

Le test a été effectué sur une parcelle de culture de tomate avec trois répétitions de 10 m<sup>2</sup> chacune. Les ravageurs identifiés sont les mouches blanches et les chenilles de tomate dont les populations étaient très importantes.

Le traitement a été effectué avec Akito 25 EC sur chacun des trois répétitions à l'aide d'un pulvérisateur à dos à pression entretenue à la dose de 11/ha soit 1 ml pour 10 m<sup>2</sup>.

#### RESULTATS DU TEST

Deux(2), quatre(4) et vingt quatre(24) heures après le traitement, les observations ont été faites et les résultats se présentent comme suit

Répétitions	Cultures	Superficies traitées	Dose/ha du produit	Taux de mortalité après 2 h	Taux de mortalité après 4 h	Taux de mortalité après 4 h
1	Tomate	10 m <sup>2</sup>	11	74%	92%	98%
2	Tomate	10 m <sup>2</sup>	11	73%	94%	99%
3	Tomate	10 m <sup>2</sup>	11	70%	98%	99%
Moyenne	Tomate	10 m <sup>2</sup>	11	72,33%	96%	98,66%

Sur les trois applications effectuées, les résultats 2,4 et 24 heures après, donnent respectivement un taux de mortalité de 72, 33%, 94% et 98%. Par conséquent, Akito 25 EC, pyréthrianoïde et dont la matière active est le Béta-Cyperméthrine est bien efficace contre les mouches blanches et les chenilles de tomate.

### 6.5- Test de Fenthion 60% (matière active : organophosphoré, 600 g/litre)

Le test a été effectué sur les oiseaux granivores avec trois répétitions de 10 oiseaux par cage. Le traitement a été effectué avec le Fenthion sur chacun des trois répétitions à la dose de 31/ha, à l'aide d'un atomiseur à dos à moteur.

#### RESULTATS DU TEST

Cinq minutes après le traitement, le taux de mortalité a été observé à 100% pour les trois répétitions.

Conclusion : Sur les trois applications effectuées, les résultats observés cinq(5) minutes après, donnent un taux de mortalité de 100%. Par conséquent, le Fenthion 60% qui est un organophosphoré est très efficace contre les oiseaux granivores.

#### CONCLUSION GENERALE

D'une manière générale, nous pouvons affirmer que les cinq(5) insecticides, de formulations respectives EC, UL se sont révélés tous efficaces avec un taux de mortalité variant de 80,66 à 100 % sur les principaux insectes et oiseaux granivores rencontrés sur le terrain. Par conséquent, ces pesticides ainsi testés peuvent être réceptionnés définitivement.

NB : Il est par ailleurs important de signaler que tous ces pesticides sont déjà homologués par le Comité Sahélien des Pesticides, mais que les tests que nous venons de réaliser sur le terrain a pour objectif principal de tester leur efficacité biologique sur les principaux ravageurs qui détruisent les cultures de al régions.

Fait à N'djamena, le 31 décembre 2010

## Proposition de projet de coopération CPAC/PNUE

*Dans le cadre de la synergie des efforts dans le domaine de la lutte contre la pollution décidé à Bali au cours de la conférence sur l'environnement en 2010, des actions se concrétisent un peu partout. C'est ainsi que le Secrétaire général de l'Onu vient de nommer un seul Secrétaire exécutif pour les trois conventions (Bâle, Rotterdam et Stockholm) en lieu et place des trois, qui étaient en poste. C'est dans le même cadre que le Cpac vient de proposer au Pnue, un projet pour une synergie entre les principaux acteurs de la lutte contre toutes formes de pollution en Afrique centrale. Ce projet a été bien accueilli et est entrain d'être peaufiné pour sa mise en ?uvre. Ci-dessous nous vous proposons un extrait dudit projet.*

Par Benoit Bouato

### Intitulé :

Réunion de concertation entre les points focaux des trois Conventions Internationales sur les produits chimiques dangereux et déchets toxiques de la sous- région CEMAC et le Comité des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC).

### Contexte :

Le contexte actuel, caractérisé par la multiplicité d'intervenants dans la lutte contre la pollution de l'environnement, sans une structure de coordination, surtout sur le plan sous régional de l'Afrique Centrale, doit nous obliger à réfléchir ensemble pour une synergie de ces efforts autour du CPAC qui est une émanation directe des Etats membres de la CEMAC.

En effet, le CPAC est le seul organisme inter-gouvernemental qui a reçu un mandat officiel pour la gestion des produits chimiques au sein des 6 pays membres de la CEMAC. Ce mandat lui a été attribué après le long processus de mise en place de cet organisme, au cours duquel il a été constaté que certains pays post-conflit de cette zone n'avaient pas les capacités suffisantes pour gérer individuellement leurs problèmes liés aux produits chimiques. A cet effet, le CPAC est constitué des représentants nommés officiellement par chacun des pays membres de la CEMAC pour la complémentarité des ressources de tous ces états, afin de faire face en commun et de manière adéquate la gestion des problèmes liés aux produits chimiques.

Il est important de souligner que le CPAC est une entité interétatique qui existe et fonctionne depuis 03 ans, avec son siège à Yaoundé et ses antennes dans tous les pays membres. Son site Web [www.cpac-cemac.org](http://www.cpac-cemac.org). est l'une des plus grandes illustrations de son existence et rend efficacement compte de ses activités.

Le mandat du CPAC lui permet de décider de l'entrée ou non et/ou du retrait d'un produit chimique prohibé, en circulation dans la zone CEMAC. Le CPAC a la possibilité de réprimer les contrevenants à la réglementation commune sur la gestion des produits chimiques, adoptée par les pays membres de la CEMAC.

### Justification :

Les points focaux et les AND des Conventions internationales sur les produits chimiques, même s'ils n'agissent pas seulement comme des conseillers auprès des interlocuteurs légaux des produits chimiques, étant donné que les prérogatives de ceux-ci ont été transférées au CPAC, l'action de ces points focaux et AND doit y être aussi transférée pour leur permettre d'apporter au CPAC, l'expertise spécifique de leurs Conventions. D'un autre côté, ils pourront trouver un cadre approprié pour l'application de leurs

PNM (Plan National de Mise en oeuvre), ainsi que la rédaction de leurs rapports.

Pour illustrer les difficultés que ces points focaux rencontrent dans l'exercice de leurs responsabilités, nous pouvons citer des sources officielles venant de quelques pays membres de la CEMAC, à savoir:

- Le Plan National de Mise en oeuvre (PNM) de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants au Gabon (édition février 2007) ;
- Le Plan de Gestion des Pestes et des Pesticides (PGPP) en RCA (édition Décembre 2009) ;
- Le Plan National de Mise en oeuvre (PNM) de la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants au Tchad (édition août 2005),
- Etc.

Ces documents soulignent clairement les contraintes qui entravent la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, entre autres:

- Le manque des réglementations adéquates ;
- Le manque des structures d'évaluation des risques et de leur interprétation ;
- L'inexistence de capacités à faire face aux urgences ;
- L'inexistence de capacités pour la mise en application et l'exécution de la réglementation ;
- Le manque de personnel qualifié et assermenté, d'où la priorité dans la formation des cadres du Ministère de l'Agriculture ;
- Le manque de mise en application effective des textes régissant l'activité phytosanitaire ;
- La non maîtrise des structures de production, vente et distribution ;
- Le manque de laboratoire d'analyse des données récoltées ;
- L'absence d'une législation spécifique et des capacités de mise en oeuvre ;
- Le manque des infrastructures techniques d'analyses, d'identification et de caractérisation des pesticides ;
- Le manque des bases de données fiable pour la prise de décision.

Dans ces pays qui ont un système national plus ou moins organisé de gestion des produits chimiques, ces points focaux et AND, ne savent pas à qui s'adresser au niveau local et n'exercent pas convenablement. En intégrant le CPAC, ces AND et points focaux pourront apporter à la réglementation commune les spécificités de leurs Conventions dans le cadre de la réglementation commune des pays membres de la CEMAC, adoptés par ceux-ci.

# Les pesticides menacent l'Afrique d'une catastrophe sanitaire

Par J. B. MOUDOUDOU, *Expert Cpac*

## I. Les pesticides obsolètes

La situation est particulièrement inquiétante d'autant plus que le phénomène, peu médiatisé, est le plus souvent inconnu des populations directement menacées. Il n'existe en effet pratiquement aucune information destinée aux populations concernées sur les précautions à prendre pour éviter les contaminations. Selon l'organisation mondiale de la santé (OMS) les stocks de vieux pesticides causeraient 20.000 morts par an dans l'ensemble des pays en développement et auraient de conséquences sérieuses sur la santé de 3 millions de personnes (cancers, malformations à la naissance, etc.). En Afrique, ce n'est pas moins de 50.000 tonnes de ces produits pesticides qui menaceraient actuellement la santé de plusieurs milliers de personnes. Mark Davis, coordinateur du programme de nettoyage des pesticides périmés à la FAO estime qu'il y en a probablement en réalité presque 100.000 tonnes en Afrique. Des pesticides obsolètes et dangereux comme la Dieldrine, le DDT et le chlordane se retrouvent le plus souvent stockés dans des conteneurs dont l'étanchéité a été endommagée par le temps ou les guerres civiles, et laissés à l'abandon dans des décharges publiques qui se retrouvent aujourd'hui à proximité des bidonvilles. Ces pesticides oubliés affectent non seulement la santé des personnes mais aussi celle du bétail et contaminent l'air, l'eau et le sol. Des infiltrations peuvent ainsi contaminer de vastes zones et les rendre impropres à l'agriculture.

Les pesticides chimiques même non obsolètes ruinent les agriculteurs et menacent notre santé surtout quand les précautions d'utilisations ne sont pas respectées. Cette agriculture productiviste détruit l'humus du sol, dégrade la terre au point de la rendre compacte, incapable d'absorber l'eau de pluie, ce qui est une catastrophe car cela conduit à des inondations même en période sèche.

C'est pour cette raison que le CPAC a mis en place un Programme scientifique qui va proposer des solutions durables afin de préserver la santé des populations de l'Afrique centrale. Et même chercher les alternatives aux produits chimiques dangereux.

## II. La mauvaise utilisation des pesticides chimiques dangereux

### 1. La pêche aux pesticides chimiques dangereux



Dans nombreux pays d'Afrique, certains paysans utilisent les produits phytosanitaires pour pêcher les poissons, ce qui entraîneraient la mort des ceux-ci.

Plusieurs cas de pêches aux pesticides ont été enregistrés en Afrique :

En fin d'année 2010, au Nigéria, dans l'Etat de l'Adamawa, plus de 300 personnes sont mortes suite à la consommation de l'eau de rivière empoisonnée au lindane (Substance Active interdite par la convention de Stockholm) pour une capture massive des poissons, les pêcheurs auraient

donc utilisé le lindane comme poison de pêche.

Il nous a été signalés au Comice Agro-pastoral d'Ebolowa qu'à MAGA, département du MAYODANAY au Cameroun et même au lac Tchad, les pêcheurs utilisent certains pesticides chimiques pour capturer les poissons et séchent même ces poissons en utilisant ces intrants chimiques pour les protéger contre les mouches. Un autre cas est signalé en mars 2011, il s'agit d'un important stock de poisson pêché avec de la gamaline dont la substance active est le lindane a été saisi par une patrouille du bataillon d'intervention rapide (BIR) du Cameroun dans le campement de Beskul, arrondissement de Douala 6e. Selon Yaya Djoubairou, chef de centre d'alevinage et de contrôle des pêches de Youpwé, les éléments du BIR, effectuaient leur patrouille habituelle lorsqu'ils tombent sur deux pêcheurs de nationalité nigériane. Ces derniers sont pris en flagrant délit de pêche illicite.

### 2. utilisation non protégée aux pesticides

Les populations de Koumba, localité du Cameroun, ne se protègent généralement pas lors de la pulvérisation des intrants chimiques dans leurs champs.

Ainsi, la grande majorité des populations de Koumba effectue une utilisation des pesticides chimiques anarchique, incontrôlée et non autorisée dans les champs. Ceci constitue un danger pour les producteurs, les populations mais aussi pour certains vendeurs eux même car ne sachant pas exactement la dangerosité des produits qu'ils manipulent à longueur de journée.

En Afrique Centrale, la majorité des utilisateurs des intrants agricoles ne se protège pas, ce qui met en danger leur vie. C'est pour cette raison on observe plusieurs cas d'intoxications aiguës et subaiguës.

Ces intoxications sont : ►►

►►

- Les maux de tête ;
  - Les nausées et les vertiges ;
  - Les vomissements ;
  - Les maux de ventre (diarrhée & coliques) ;
  - L'hyper salivation ;
  - La toux et le rhume ;
  - L'assèchement de la gorge, l'expression de soif (cas pour certains produits) ;
  - La baisse de température (cas pour certains produits) ;
  - La fatigue chronique, l'anémie ;
  - La douleur, l'engourdissement, les contractures, la raideur et le tremblement des muscles, les Convulsions ;
  - Les difficultés à marcher ou à parler ;
  - Les brûlures des yeux et de la peau, etc.
- L'anxiété, la nervosité (cas pour certains produits) ;
  - L'apathie (cas pour certains produits) ;
  - Les irritations, les exanthèmes, les colorations ou décolorations de la peau ;
  - Les allergies, l'asthme et l'oedème pulmonaire ;
  - L'insuffisance respiratoire chronique ;
  - La baisse de la tension artérielle, les arythmies et les palpitations du coeur ;
  - La présence de sang dans l'urine et les selles (cas des raticides), les hémorragies des gencives, du nez ou du cerveau ;
  - L'immunodépression passagère se traduisant par une plus grande exposition aux maladies ;
  - Des malformations congénitales ;
  - La mort de fœtus ;
  - L'infertilité chez les hommes (baisse de la qualité du sperme) ;
  - Les cancers du sein et de l'utérus ;
  - Les caractères sexuels secondaires présents sur le sexe opposé ;
  - Un taux de reproduction réduit, etc.

Les symptômes des intoxications chroniques comprennent :

- Des troubles de fonctionnement du foie, des reins, de la gorge et de l'oesophage ;
- Le bourdonnement d'oreille ;
- Des troubles de la vision ;

## Nomination du chef des secrétariats de la convention de Bale, Stockholm et de Rotterdam

Chers président du COP,

Après un processus de recrutement hautement compétitif, j'ai le plaisir de vous informer que le secrétaire Général de L'ONU a nommé M. Jim Willis comme le chef des secrétariats de la convention Bâle et de Stockholm et de L'UNEP-partie du secrétariat de la convention de Rotterdam.

On s'attend à ce que M. Willis prenne sa nouvelle fonction dans les semaines à venir et avant la cinquième réunion de la conférence des parties de la convention de Stockholm. Le processus de recrutement a pris plus de temps que prévu et je suis pour cela très heureux que M. Willis rejoindra le secrétariat très bientôt.

M. Willis, citoyen des états Unies, a au cours de sa carrière travaillée dans le domaine de l'environnement avec l'accent en particulier sur les questions de politique liées aux produits chimiques et des déchets (résidus). M. Willis est actuellement le Directeur de la division de la gestion des produits chimique à l'agence américaine de la protection de l'environnement et a travaillé précédemment comme le directeur de la succursale chimique du PNUE, et comme le Secrétaire Exécutif des secrétariats des conventions de Rotterdam et de Stockholm. Sa grande expérience tant au niveau national qu'international a été caractérisée par son leadership et sa pensée visionnaire. M. Willis a aussi une vaste expérience de réunions intergouvernementale et négociations. De plus, M. Willis a aussi démontré son expérience en gestion approfondie qui est l'un des critères clés de ce poste.

S.E.M. Gusti Muhammed Hatta  
Ministre de l'environnement, Indonésie  
Président de la convention de bale  
Email. : ridwan\_tamin@yahoo.fr

M. Gholan HosseinDehghani  
Secrétaire, autorité nationale de la convention chimique, Iran  
Président de la convention de Stockholm  
Email. : gdehghani7@gmail.com

Mme Zukie Noluzuko Gwayi  
Conseiller technique des politiques, département des affaires environnementales, Afrique du Sud  
Présidente de la convention de Rotterdam  
Email. : Ngwayi@deat.gov.za

Permettez-moi en cette occasion d'exprimer ma joie sincère pour votre énorme contribution à ce processus. Comme principaux membres du jury de cet entretien, vos avis et contributions ont énormément contribué à la transparence du processus et à la décision de sélection du secrétaire général. J'apprécie que le jury d'entretien avait une tâche difficile en particulier pendant l'entretien tenant compte du nombre élevée de demandes des candidats hautement qualifiés. Les défis du responsable de ces trois conventions commune sont vastes, y compris ceux liés au travail en cours sur l'amélioration de la coopération et de la coordination des groupes de produits chimiques et déchets (résidus). Je compte sur le soutien perpétuel des trois secrétariats et du responsable commun aussi bien que de l'UNEP.



## Plus de 500 kg de poisson pêché à l'aide des pesticides

Issus de la pêche à l'aide de pesticides, ces produits d'une valeur de 1,5 million de francs ont été détruits vendredi dernier.

Un important stock de poisson pêché avec de la gamaline a été saisi par une patrouille du bataillon d'intervention rapide (BIR) vendredi dernier dans le campement de Beskul, arrondissement de Douala 6e, à Cap Cameroun. Selon Yaya Djoubairou, chef de centre d'alevinage et de contrôle des pêches de Youpwé, les éléments du BIR, effectuaient leur patrouille habituelle lorsqu'ils tombent sur deux pêcheurs de nationalité nigériane. Ces derniers sont pris en flagrant délit de pêche illicite. En fait, après avoir versé des pesticides (la gamaline) dans l'eau quelques instants plus tôt, ces pêcheurs d'un autre genre étaient en train de charger leurs caisses de poisson. A ce stade, ils détenaient plus de 500 kilogrammes de poisson, toutes espèces confondues.

Ils ont tenté de s'enfuir dans leur barque. Mais, peine perdue. L'embarcation du BIR, plus puissante et plus rapide, les a rattrapés. La prise est estimée à plus de 1,5 million de francs CFA. Le BIR a immédiatement fait appel à la délégation régionale de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales, qui a pris des dispositions. Notamment, récupérer et détruire cet important stock de poisson ce même vendredi à Youpwé. Les deux pêcheurs sont retenus actuellement à la brigade du port. Interrogés sur leur délit, ils expliquent n'être que des exécutants. Ils affirment que leurs patrons sont des Camerounais. Ils leur fournissent la fameuse gamaline. Le travail accompli, les patrons récupèrent le poisson. Toujours d'après ces derniers, ils ne vivraient pas au Cameroun et ne sont contactés et payés que pour faire la sale besogne.

Pour Yaya Djoubairou, cette pêche à la gamaline est un casse-tête. Un réel problème que les pouvoirs publics devraient prendre à bras-le-corps. Ces produits sont évidemment impropres à la consommation et provoquent des cancers à long terme. L'autre inconvénient c'est que, durant plus de six mois, il n'y a pas de vie dans ce milieu empoisonné par la gamaline. « Les pesticides détruisent, la faune et la flore aquatique », indiquent les collaborateurs du chef de centre d'alevinage et de contrôle des pêches de Youpwé, qui disent avoir du pain sur la planche. Ce dimanche matin, une autre cargaison de poissons impropres à la consommation a été saisie.

Source : [www.cameroon-tribune.net](http://www.cameroon-tribune.net)

## Des sites de fabrication de faux intrants agricoles à l'instar des pesticides et fongicides ont été découverts dans certains magasins à yaoundé-Cameroun

Yaoundé (Mfoundi) - Distribution des intrants agricoles, cosmétique, alimentation, médicaments et gaz de domestique, ce sont là les secteurs touchés par la contrefaçon dans le Centre. La majorité des produits qu'on retrouve dans ces différents secteurs d'activités sont sujets à la contrebande ou à la contrefaçon. Une situation qui, selon le groupement des petites et moyennes entreprises (GPMECAM), fait de la région du Centre, l'une des plaques tournantes du commerce illicite au Cameroun. Du 20 janvier au 25 février 2010, une campagne de sensibilisation initiée par ce groupement a permis de faire le point de la situation dans les dix départements que compte la région.

La distribution illicite des médicaments prospère dans le département de la Haute Sanaga, dépourvu de pharmacies légales. Au total, 21 promoteurs opérant dans ce commerce illicite ont été dénombrés dans les localités de Nanga Eboko, Nkoteng et Mbandjock. Ces « pharmacies de circonstance », tel que désigné dans ces villes, ne sont pas sans conséquences sur la vie des habitants. Des décès causés par la consommation des médicaments de la rue y sont légion.

Des sites de fabrication de faux intrants agricoles à l'instar des pesticides et fongicides ont été découverts dans certains magasins du marché du Mfoundi et de Mokolo à Yaoundé. Des produits illégaux non homologués par le ministère de l'Agriculture et du développement rural circulent via des réseaux de distribution clandestins. Dans le secteur de l'alimentation, plusieurs faux produits sont vendus dans les magasins de Yaoundé ainsi que des aliments périmés. Du faux whisky, dont la distribution est entretenue par le représentant de la marque au Cameroun. A Mendong et à Biyem-Assi, des laboratoires de fabrication de produits cosmétiques ont des réseaux de distribution dans toute la région du Centre. La vente du gaz n'est pas épargnée par ce fléau. En effet, une bouteille de gaz de 12,5 kg dont le contenu atteint rarement 6 kg, est vendue à 9000 F. La liste est non exhaustive.

Dans la définition de son plan d'action pour les deux années à venir, le GPMECAM va procéder à partir de ce mois, et ce jusqu'à la fin de l'année, à un recensement des acteurs exerçant dans l'informel pour les aider à migrer vers la petite entreprise. Une journée consacrée à la promotion de la petite entreprise est d'ailleurs prévue au mois d'août. Avec toutes ces initiatives, on espère que la région du Centre va pouvoir combattre tous ces fléaux.

Source : [www.cameroon-tribune.net](http://www.cameroon-tribune.net)



Ce Bulletin est publié avec le support financier de la CEMAC.

